Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 6 juillet 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjoints puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jean-Michel SALON.

Etait absent excusé : Jacques LEMOINE (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON)

Etait absent non excusé : Franck Lécrivain

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2017
Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Décision budgétaire modificative n° 1 au budget assainissement
Concernant le précédent contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif le maire expose qu'afin de pouvoir régler les deux parts pluviales de l'année 2016 à l'entreprise SPEE il est nécessaire d'effectuer le mouvement de crédits suivant :

- Chapitre 11 (article 61523) : - 2 396,40€
- Chapitre 65 (article 658) : + 2 396,40€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le mouvement de crédits proposé.

3 - Convention fourrière animale
L'ancienne Communauté de Communes du Contynois avait souscrit une convention avec la SACPA pour la capture, la prise en charge des animaux errants, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, le transport des animaux et la gestion de la fourrière animale.
La nouvelle Communauté de Communes Somme Sud-Ouest a décidé en bureau de ne pas renouveler cette convention pour les communes.
Le code rural prévoit l'obligation pour les maires de prendre en charge les animaux errants sur leurs territoires.
Il est proposé à l'assemblée de signer une convention avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales), les services proposés par cette société sont (24h24 et 7jours/7) :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers la clinique vétérinaire partenaire
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40kgs et leur prise en charge par l'équarisseur adjudicataire
- La gestion du centre animalier
- Des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière avec un accès direct sur le logiciel métier

Le coût de cette prestation serait de 779€ pour l'année 2017.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention avec la SACPA qui sera renouvelée tacitement chaque année.

Le maire ajoute que la mairie est équipée d'un transpondeur permettant de lire les puces électroniques sur les animaux, quand ils en sont dotés il est ainsi possible de contacter les propriétaires et d'éviter un placement en fourrière.

4 - Vitesse des véhicules traversant le hameau de Buyon : statistiques du radar pédagogique et propositions de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Suite aux remarques d'habitants du hameau de Buyon un radar prêté par Groupama a été installé au niveau de la mare de Buyon dans le sens Amiens - Saint-Sauflieu pendant la période du 7 juin 2017 au 18 juin 2017. Le maire détaille les statistiques et les mesures prises, la fréquentation est de 193 véhicules par jour, 52,16% des véhicules mesurés affichaient une vitesse entre 10 et 50km/h tandis que 47,84% des véhicules ont enregistré une vitesse supérieure à 50km/h.
Considérant ces chiffres et le haut pourcentage de véhicules dépassant la limitation de vitesse, le maire propose à l'assemblée d'organiser une réunion publique en septembre avec les habitants du hameau de Buyon afin de leur présenter les solutions possibles (sens unique, pose de coussins berlinois ou aménagement d'une chicane) et de décider ensemble.
Le conseil municipal valide cette proposition.

5 - Avancement Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le maire présente aux membres du conseil municipal l'avancement du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le travail porte actuellement sur le zonage, les zones urbanisables, urbanisées, agricoles, naturelles, potentiellement mobilisables sont en train d'être déterminées. Par rapport au PLU actuel il est nécessaire de prévoir l'intégration de la parcelle ZC 18 en zone urbanisable, cette parcelle, actuellement classée en zone A avait fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif déposé par monsieur Patrick Huyon afin de la placer en zone urbanisable. Le tribunal ayant donné gain de cause à monsieur Huyon il convient de l'intégrer en zone urbanisable.
Une étude est aussi menée afin de définir une parcelle pouvant accueillir une salle des fêtes hors du bourg.

La possibilité de qualifier de STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée) la zone du moulin de Plachy est envisagée.
Les prochaines réunions de travail porteront aussi sur la rédaction des règlements de ces zones.

6 - Rapport annuel TRINOVAL 2016

Le maire présente les chiffres du rapport annuel du syndicat TRINOVAL en charge de la collecte des ordures ménagères pour l'année 2016.
Ce rapport sera mis en ligne et reste consultable au secrétariat de mairie.

7 - Questions et informations diverses

- Le maire informe que madame Sabrina LAADJAL a été recrutée en contrat unique d'insertion (CUI) du 4 juillet 2017 au 3 juillet 2018 à raison de 20h/semaine. Madame LAADJAL aura en charge la communication, la gestion du site internet et du Facebook ainsi que diverses tâches du secrétariat de mairie. Le maire précise que dans le cadre d'un CUI le département prend en charge 90% des salaires versés
- Suite à la décision prise lors du dernier conseil municipal de renforcer temporairement le service technique, monsieur Frédéric DAMAGNEZ a été recruté en contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois à compter du 20 juin 2017.
- Le maire s'est rendu à une rencontre organisée par l'AMF avec le président du tribunal administratif d'Amiens, lors de cette rencontre plusieurs sujets ont été abordés notamment la possibilité de travailler par télérecours avec le tribunal. La mairie va s'engager dans cette démarche afin de gagner en efficacité lors des échanges.
- Monsieur Dany Daboval a repris le travail à mi-temps thérapeutique le 1er juillet 2017, son poste a été aménagé afin de respecter les prescriptions médicales.
- Jean-Luc Huyon signale que la noue située en bas de la Clef des champs, agrandie récemment, est dangereuse du fait de sa profondeur et sa proximité avec la route. Une signalisation serait à installer. Le maire répond par l'affirmative, les agents techniques seront chargés de mieux la définir et de sécuriser le bord de route.
- Christian Herbet fait une mise au point quant à l'utilisation du matériel technique communal qui ne doit pas être utilisé à d'autres fins que pour le service public.
- Evelyne Fraboulet informe que le regard situé devant le stop du chemin de Saint-Sauflieu est bouché. Le maire répond que des consignes seront données au service technique pour le nettoyer.
- Jean-Michel Salon fait un compte rendu de la réunion organisée par la FDE80 pendant laquelle ont été abordés la pose des compteurs Linky prévue pour 2019 sur la commune de Plachy-Buyon, la mise en place de l'application ENEDIS et la possibilité d'installer des bornes électriques pour le chargement des batteries des véhicules.
- Martine Fauquembergue a participé à la réunion d'école. L'effectif pour la rentrée 2017 est de 117 enfants. Pour cette rentrée il n'y aura plus de mélange de différents niveaux dans une même classe.

- Une communication, initiée par la communauté de communes, est faite auprès des séniors quant à une opération menée qui vise à les initier au maniement d'une tablette. Une autre communication est lancée pour créer un registre nominatif communal qui permettra, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, d'apporter des conseils et une assistance.
- Laurie Buquet signale des nuisances sonores qui semblaient venir du moulin de Plachy samedi 1er juillet 2017. C'était la première location au moulin de Plachy, des dispositions sont à prendre pour limiter au maximum les nuisances.
- Frédéric Chivot fait un point sur l'organisation des 13 et 14 juillet et sollicite de l'aide pour monter le barnum et installer les tables.
- Manuel Henocque demande s'il est possible de replanter un arbre dans le pot situé au croisement de la rue Edouard-Philogène Wallet et de l'avenue des mésanges en remplacement du sol crevette qui a été volé récemment. Le maire répond que ce n'est pas la période idéale pour planter des arbustes mais cela fait dès que possible.

Sans autre remarque la séance est levée à 22h52.